



**Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 46'000.- pour une étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin et arrêté d'octroi d'un crédit supplémentaire au budget des investissements 2023**

**Le Conseil communal de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014,  
vu le règlement sur les finances du 14 décembre 2020,  
sur la proposition du chef de dicastère;

**arrête :**

- Article 1 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal engage un crédit complémentaire de CHF **46'000.-** pour une étude de capacité de la STEP de Saint-Aubin.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements pour un montant de CHF 46'000.- dans le chapitre 7200 (Traitement des eaux usées) et amorti conformément à la loi au taux de **20%**.
- Article 3 : Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil Communal engage un crédit budgétaire supplémentaire pour le compte des investissements 2023, d'un montant de CHF 46'000.-, pour réaliser l'investissement ci-dessus.
- Article 4 : Le service technique est chargé de l'exécution du présent arrêté.
- Article 5 : Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Saint-Aubin-Sauges, le 16 octobre 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
Tom Egger

Le secrétaire,  
Thierry Pittet

